



Communiqué de presse

Informations : +41 61 280 8188
press@bis.org
www.bis.org

Réf : 60/2013F

27 août 2013

Rapport du Comité de Bâle aux dirigeants des pays membres du G 20 sur la mise en œuvre de Bâle III

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire publie, ce jour, [son quatrième rapport aux dirigeants du G 20 sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la réforme réglementaire Bâle III](#). Ce rapport sera examiné à la réunion du G 20 qui se tiendra à Saint-Pétersbourg les 5 et 6 septembre.

Les dirigeants du G 20 accordent un degré de priorité élevé au fait que Bâle III soit mis en œuvre intégralement, dans les temps et de façon concordante. Ce nouveau rapport note des progrès substantiels en ce qui concerne :

- l'adoption des normes de Bâle par les juridictions membres du Comité de Bâle ;
- l'harmonisation de la réglementation des fonds propres entre les juridictions ;
- la finalisation des autres réformes du cadre réglementaire de Bâle introduites au lendemain de la crise.

Stefan Ingves, Président du Comité de Bâle et Gouverneur de la Banque de Suède, note que : « Depuis la dernière actualisation, des avancées significatives ont été enregistrées dans maints domaines. Un grand nombre de juridictions membres du Comité sont désormais dotées d'une version définitive de la réglementation Bâle III, et le programme d'évaluation de la concordance des réglementations contribue à accentuer la convergence de la mise en œuvre des normes de Bâle. Il s'agit là de nouveaux éléments positifs qui vont contribuer à renforcer la résilience du système bancaire ainsi que la confiance du public dans les ratios réglementaires. Néanmoins, le travail n'est pas achevé. Ainsi, s'agissant de la pondération des risques, on constate encore des divergences excessives entre les banques, et le Comité de Bâle étudie les mesures qui permettraient de les réduire. »